

Recompose-it

Conditions Générales du Programme de Reprise

Document émis par Silvadec · Version en vigueur au 1^{er} trimestre 2025

Recompose-it est le programme de recyclage en boucle fermée de Silvadec. Il permet de transformer vos chutes de chantier ou vos anciennes installations composites Silvadec en nouvelles lames, fabriquées dans notre usine d'Arzal (Bretagne). Le présent document décrit les conditions générales applicables à toute demande de reprise dans le cadre de ce programme.

Article 1 — Objet et périmètre du programme

Le programme Recompose-it est exclusivement réservé aux lames composites fabriquées par Silvadec. Aucun autre matériau — composite concurrent, bois naturel, aluminium ou autre — ne peut être intégré dans une demande de reprise. Silvadec se réserve le droit de refuser tout retour ne répondant pas à ces critères.

Sont éligibles au programme Recompose-it :

- Les lames composites Silvadec en fin de vie (triées par produit)
- Les chutes de chantier issues d'une pose de produits composite Silvadec
- Les lames composites Silvadec abîmées ou invendables (conditionnement palette/chevron)

Article 2 — Conditions tarifaires et valeurs de reprise

Les valeurs de reprise sont exprimées en euros HT par tonne de matière recyclable collectée (1 tonne de composite correspond à environ 38 m² de terrasse).

Catégorie de matière	Avec preuve d'achat nouvelle terrasse Silvadec	Sans preuve d'achat
Lames composites Silvadec en fin de vie (triées par produit)	500 € / T Transport pris en charge par Silvadec	100 € / T Transport pris en charge par Silvadec
Chutes de chantier composite Silvadec (multi-produits acceptés)	0 € / T Transport pris en charge par Silvadec	0 € / T Transport pris en charge par Silvadec

* Le transport est intégralement pris en charge par Silvadec dans tous les cas, sous réserve du respect des conditions de conditionnement définies à l'article 4.

Article 3 — Modalités de paiement et de valorisation

À réception sur site, la marchandise est pesée et contrôlée par les équipes qualité Silvadec. Le montant de la reprise est calculé sur la base du poids constaté à réception et de la valeur de reprise applicable. Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

Particulier non professionnel

Silvadec remet un chèque au particulier accompagné d'une attestation de rachat Recompose-it, sous réserve de la conformité du retour.

Professionnel non client direct (poseur, paysagiste, etc.)

Silvadec confirme par e-mail la valeur de reprise exacte et demande en retour l'émission d'une facture mentionnant : la matière récupérable, le poids associé et le prix de reprise avec TVA en autoliquidation.

Professionnel client direct (négoce)

Deux modalités au choix :

- Facturation par le professionnel : identique au cas précédent (matière, poids, prix HT + autoliquidation TVA).
- Avoir Silvadec : Silvadec émet un avoir au professionnel correspondant à la valeur de reprise exacte.

Article 4 — Conditionnement de retour

Silvadec met à disposition des dispositifs de collecte adaptés à chaque situation. Seul le composite Silvadec, exempt de tout corps étranger (vis, ferraille, bois, etc.), peut être conditionné dans ces contenants.

Conditionnement	Usage	Dimensions	Capacité	Caution
Ecobox	Chutes de chantier	120 × 80 × 90 cm (ouverte)	+300 kg	150 € HT
Ecobox Large	Installation fin de vie	2,2 × 0,75 × 0,75 m	~1,1 T / 40 m ² Min. 10 m ² / 200 kg	150 € HT
Palette / Chevron	Lames abîmées invendables	Standard palette	Variable	—

Règles spécifiques au conditionnement palette/chevron :

- Les lames doivent être positionnées sur palette ou chevron.
- L'ensemble doit être solidement cerclé ou filmé.
- La stabilité de l'ensemble doit être garantie pour la manutention au chargement et déchargement.

La caution est remboursée à la restitution de l'Ecobox en bon état. Elle couvre les dommages éventuels et le remplacement en cas de détérioration.

Article 5 — Procédure de demande d'enlèvement

La demande d'enlèvement est initiée exclusivement via le formulaire en ligne disponible sur le site Silvadec, selon la situation applicable. Silvadec s'engage à rappeler le demandeur dans un délai de 48 heures ouvrées afin d'organiser la collecte.

Chutes de chantier — Demande en ligne (Ecobox)

- Silvadec organise la mise à disposition de l'Ecobox et la collecte après accord.

Formulaire en ligne : <https://fr.silvadec.com/nous-connaître/nos-engagements/programme-de-recyclage-recompose-it/de-mande-denlevement-ecobox>

Installation en fin de vie — Demande en ligne (Ecobox Large / Palette)

La demande doit préciser les éléments suivants :

- Choix du conditionnement de retour
- Date de mise à disposition du contenant (si Ecobox)
- Date souhaitée d'enlèvement
- Surface approximative de la terrasse (en m²)
- Photo de l'ancienne installation Silvadec
- Facture d'achat d'une nouvelle terrasse Silvadec (facultatif, conditionne la valeur de reprise)

Formulaire en ligne : <https://fr.silvadec.com/nous-connaître/nos-engagements/programme-de-recyclage-recompose-it/etude-personnalisee-pour-la>

Silvadec étudiera la situation et organisera la reprise après validation du dossier.

Article 6 — Contrôle qualité à réception et gestion des non-conformités

À réception sur le site Silvadec, chaque retour fait l'objet d'un contrôle qualité rigoureux portant sur la nature des matériaux, le conditionnement et le poids. Ce contrôle conditionne le déclenchement du paiement ou de l'avoir.

Exemples de non-conformités détectables :

- Conditionnement non respecté (instabilité, dimensions ou poids hors normes)
- Présence de corps étrangers (ferraille, vis, bois, etc.)
- Composite non Silvadec ou mélange avec d'autres matières
- Ecobox détériorée ou endommagée

Conséquences d'une non-conformité mineure

Une notification écrite est adressée au demandeur signalant les écarts constatés. La reprise peut être effectuée partiellement, selon la nature des non-conformités.

Conséquences d'une non-conformité majeure

- Application d'un forfait déduit du montant de reprise, calculé en fonction du temps de traitement nécessaire (tri, redécoupe), du poids de déchets industriels banals (DIB) générés, ainsi que des éventuelles réparations ou du remplacement de l'Ecobox endommagée.
- Silvadec se réserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin définitivement au programme Recompose-it pour le professionnel concerné.

Article 7 — Modalités de transport — Conditions de gratuité

Le transport des matériaux collectés dans le cadre du programme Recompose-it est pris en charge intégralement par Silvadec, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions ci-dessous. La gratuité du transport est un avantage lié au programme et peut être suspendue en cas de manquement répété aux règles de conditionnement ou d'éligibilité.

Conditions cumulatives pour bénéficier de la gratuité du transport

- Les matériaux retournés sont exclusivement des lames composites fabriquées par Silvadec.
- Le conditionnement est conforme aux exigences de l'article 4 (Ecobox, Ecobox Large ou palette/chevron correctement cerclée).
- La demande d'enlèvement a été validée au préalable par Silvadec via le formulaire en ligne.
- Les dates convenues (mise à disposition, enlèvement) sont respectées par le demandeur.
- Pour l'Ecobox Large : le volume minimum de 10 m² / 200 kg est atteint.

- Aucun corps étranger (ferraille, vis, bois, béton, etc.) n'est présent dans le contenant.

Cas de non-prise en charge du transport

La gratuité du transport peut être refusée ou annulée dans les situations suivantes :

Situation	Conséquence
Matière non éligible découverte à l'enlèvement	Refus d'enlèvement — frais à la charge du demandeur
Conditionnement instable ou non conforme	Report ou refus d'enlèvement
Volume inférieur au minimum requis (Ecobox Large)	Enlèvement refusé jusqu'à atteinte du seuil
Annulation tardive (< 48h) sans motif valable	Frais de déplacement potentiellement facturés
Non-conformités répétées par un même professionnel	Suspension de la gratuité transport

Silvadec se réserve le droit d'évaluer au cas par cas toute situation non prévue et d'appliquer une facturation transport au tarif réel en cas de manquement avéré.

Article 8 — Critères d'acceptation et de refus de l'Ecobox

La mise à disposition d'une Ecobox ou Ecobox Large est soumise à validation préalable par Silvadec. Un refus peut intervenir avant l'enlèvement comme à réception. Les critères applicables à chaque étape sont définis ci-après.

Critères d'acceptation d'une demande d'Ecobox

- Le demandeur est identifié comme utilisateur de produits Silvadec (particulier ou professionnel).
- La nature du retour correspond à un usage couvert par le programme (chutes ou fin de vie).
- Le demandeur s'engage à respecter les règles de conditionnement et à verser la caution requise (150 € HT).
- La demande est formulée via le canal officiel (formulaire en ligne Silvadec).
- Pour l'Ecobox Large : volume estimé supérieur au seuil minimum (10 m² / 200 kg).

Motifs de refus de mise à disposition

- Usage déclaré non conforme au programme (matières non éligibles).
- Antécédent de non-conformité grave ou suspension antérieure avec ce demandeur.
- Dossier incomplet ou informations insuffisantes pour évaluer la demande.
- Zone géographique non couverte par le réseau logistique de collecte Silvadec.

Critères de refus de reprise à réception

En cas de refus total à réception, les frais de retour et de traitement des matières non conformes restent à la charge du demandeur. Silvadec notifie le demandeur par écrit en précisant les écarts constatés.

Critère contrôlé	Exigence	Non-conformité
Nature de la matière	100 % composite Silvadec	Refus total
Corps étrangers	Aucun (vis, ferraille, bois...)	Forfait ou refus
Tri par produit (lames fin de vie)	Requis si valorisation 500 €/T	Déclassement à 100 €/T

Critère contrôlé	Exigence	Non-conformité
Poids minimum (Ecobox Large)	200 kg / 10 m ²	Refus de reprise
État de l'Ecobox restituée	Bon état	Caution retenue
Conditionnement palette/chevron	Cerclé, filmé, stable	Refus de chargement

Article 9 — Restrictions et exclusions

Matière ou situation	Statut
Composite concurrent (non Silvadec)	■ Refusé
Bois naturel, aluminium, PVC	■ Refusé
Corps étrangers (vis, ferraille, bois)	■ Refusé
Ecobox endommagée par négligence	■ Forfait déduit
Retour inférieur à 10 m ² / 200 kg (Ecobox Large)	■ Minimum non atteint
Absence de conditionnement réglementaire (palette non cerclée)	■ Refus possible

Article 10 — Dispositions générales

Silvadec se réserve le droit de modifier les présentes conditions à tout moment, notamment les valeurs de reprise, les modalités de conditionnement ou les critères d'éligibilité. Les conditions en vigueur sont celles publiées sur le site silvadec.com au moment de la demande.

Le programme Recompose-it s'inscrit dans la démarche d'économie circulaire de Silvadec, certifiée ISO 14001 et EcoVadis Platine. Tout litige relatif à l'exécution du programme sera soumis à la compétence des juridictions françaises, sous droit français.

Contact & demandes

Silvadec France · Parc d'Activités de l'Estuaire · F-56190 Arzal · T. +33 (0)2 97 450 900

Programme Recompose-it : fr.silvadec.com/recompose-it